

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/02/2015

Publication : 10/02/2015

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation



OBJET :

## **CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

### **Lundi 9 février 2015**

**Modification des statuts de l'établissement public à caractère administratif de gestion de la plate-forme immobilière Charles Foix – Intégration d'un représentant du Conseil général dans le conseil d'administration**

#### **EXPOSÉ DES MOTIFS**

Par délibération du 23 septembre 2014, le conseil communautaire a décidé de la création d'un établissement public à caractère administratif de gestion de la plateforme immobilière Charles - Foix « Silver Innov' ».

Il en a adopté les statuts qui définissent en particulier la composition du conseil d'administration, avec la désignation des membres, dont ceux extérieurs à la CASA.

Il était convenu sur le principe que parmi ces membres figurerait un représentant du conseil général du Val-de-Marne et un représentant du conseil régional d'Ile-de-France, dès que ces instances auront officiellement délibérés pour désigner leur représentant.

Dans l'attente, afin de ne pas retarder la mise en œuvre de l'établissement public de gestion, les statuts, avec la composition d'un conseil d'administration n'intégrant pas les représentants de ces collectivités, ont été adoptés.

Le conseil général nous ayant fait savoir qu'il avait délibéré et désigné son représentant, il vous est proposé d'adopter les nouveaux statuts actant l'intégration du conseil général en tant que membre du conseil d'administration.

Une nouvelle délibération modificative sera proposée lorsque le conseil régional aura également délibéré.

#### **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

Ouï l'exposé des motifs,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2221-2 et suivants et les articles R. 222-1 et suivants,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment les articles L.2123-3 et suivants et les articles R.2123-10 et suivants,

Vu l'avis favorable en date du 9 septembre 2014 de la commission consultative des services publics locaux de la CASA,

Vu la délibération du 23 septembre 2014 du conseil communautaire décidant de la création d'un public à caractère administratif de gestion de la plateforme immobilière Charles -Foix « Silver Innov' », et en adoptant les statuts,

Considérant qu'il convienne que le Conseil général du Val de Marne, partenaire historique et co-financier de ce projet soit membre du Conseil d'administration de l'établissement public de gestion,

Vu la délibération 2014-10-2.8.25 en date du 15/12/2014 du Conseil général du Val de Marne décidant de son représentant au conseil d'administration de l'établissement public de gestion de la plateforme immobilière Charles Foix « Silver Innov' »,

Vu le projet modifié des statuts,

#### APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

#### DÉCIDE :

**Article unique** : adopte les statuts modifiés joints à la présente délibération de l'établissement public à caractère administratif de gestion de la plateforme immobilière Charles Foix « Silver Innov' ».

Président de la Communauté  
d'agglomération Seine-Amont

